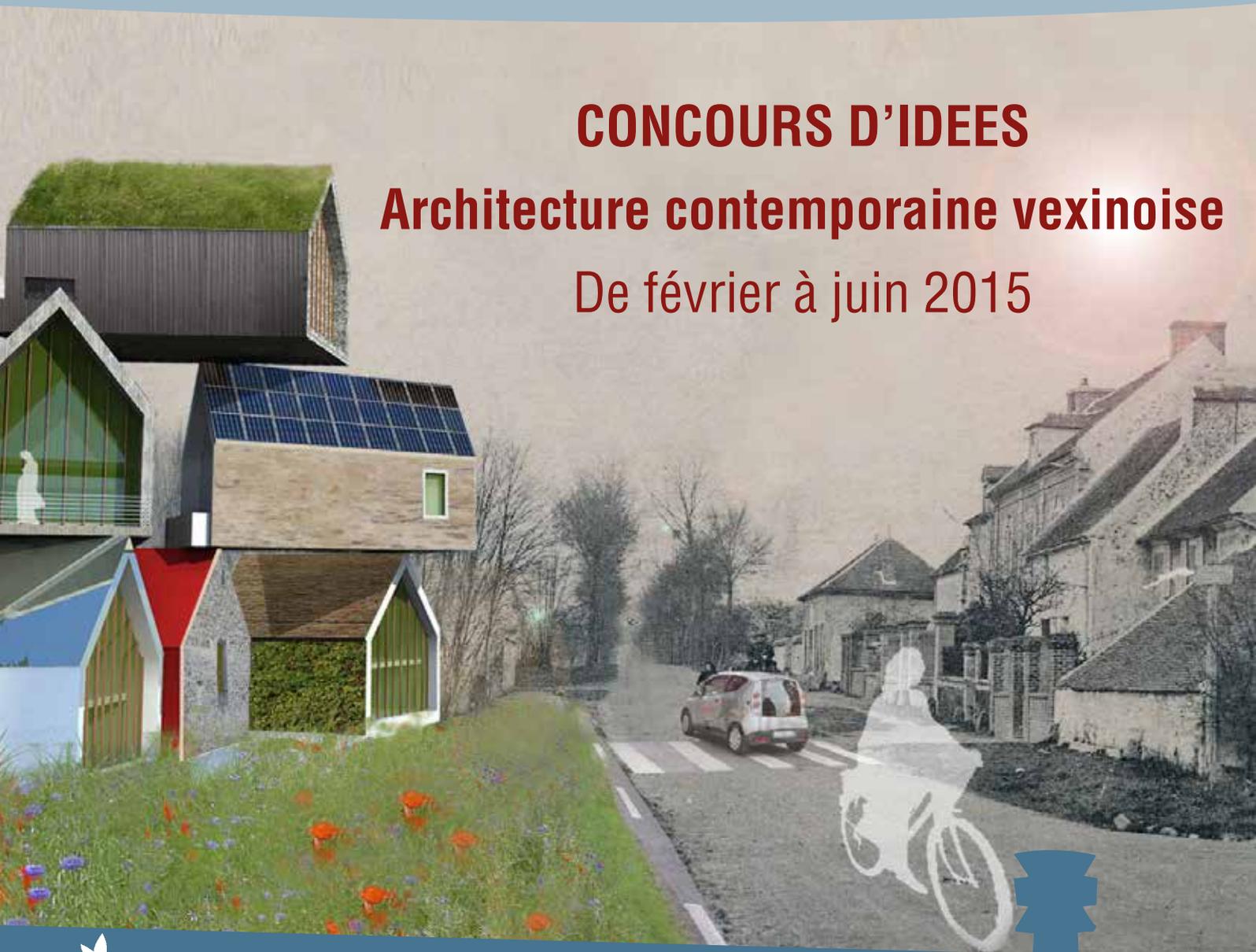


Présentation des sites



Parc naturel régional du Vexin français

CONCOURS D'IDÉES Architecture contemporaine vexinoise De février à juin 2015



UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI

CAUE⁹⁵



CAUE 78

SOMMAIRE

Préambule

1- Aavernes

2- Brueil-en-Vexin

3- Evécquemont

4- Gargenville

5- Labbeville

6- Théméricourt

7- Saint-Cyr-en-Arthies

8- Vaux-sur-Seine

9- Vétheuil

10- Vigny

PREAMBULE

Le Parc naturel régional du Vexin français lance un concours d'idées à destination des architectes, paysagistes, urbanistes et étudiants de ces disciplines.

Face au défi de mutation du secteur de la construction vers la haute performance énergétique (BBC depuis 2013, puis Passif en 2020, Positif au-delà), le vocabulaire architectural actuellement pratiqué dans le Vexin, et consistant en une réinterprétation maladroite de codes architecturaux locaux, se révèle aujourd'hui inadapté. Il devient donc urgent de **proposer une nouvelle approche, de développer un autre vocabulaire, qui permettent de répondre au défi de la construction passive et positive, tout en réussissant à réinterpréter les fondamentaux de l'architecture rurale vexinoise** : une architecture «paysanne» sobre, simple et économe telle que décrite à l'article 12 de la Charte du Parc.

À partir d'une dizaine de sites proposés, les candidats sont invités à proposer leurs solutions pour la conception d'une opération architecturale et/ou urbaine visant, d'une part, un objectif de performance énergétique et d'autre part, un objectif de composition associant patrimoine et modernité au sein d'un territoire rural. Ces projets seront élaborés sur des terrains identifiés en concertation avec les communes du Parc, sollicitées pour l'occasion. Les CAUE, les Architectes des Bâtiments de France et les associations du territoire seront largement associés à cette démarche innovante qui s'inscrit dans le projet de label Pays d'Art et d'Histoire.

En effet, cette initiative s'inscrit dans une recherche de ce qui préfigurera l'habitat de demain sur le territoire du Parc naturel régional du Vexin français. L'idée de ce projet est de développer un appel à idées sous forme de concours doté de prix, puis de développer des outils de promotion (expositions, conférences, ouvrages, maquettes) de la démarche, ainsi que des études de cas plus abouties (pré-projets) en lien avec des constructeurs potentiels.

Ce concours s'interroge sur notre capacité à réaliser une greffe contemporaine en site sensible, où les questions d'insertion dans le site, d'économie des sols, de compacité et d'accession au plus grand nombre seront à considérer tout autant que le rapport à la performance énergétique.

Calendrier prévisionnel (peut être amené à évoluer) :

- 20 février : Mise en ligne des pièces du concours ;
- 17 mars (9h00) : Visite des sites - Présentation des sites à la Maison du Parc ;
- **15 avril : Clôture des inscriptions** - Choix des sites et fin des questions/réponses ;
- **15 mai : Date limite de réception des prestations** ;
- fin mai : Jury, sélection des lauréats & mentions ;
- mi juin : Remise des prix ;
- **14 juin : Présentation des projets lauréats** au domaine de Villarceaux ;
- A partir du mois de juillet : Exposition à la Maison du Parc et dans les communes des sites retenus pour le concours.

Informations et inscriptions :

Mathieu Feigelson, Architecte conseil du Parc naturel régional du Vexin français.

m.feigelson@pnr-vexin-francais.fr

Emmanuelle Saint-Jours, Architecte conseil au CAUE du Val d'Oise.

emmanuelle.saintjours@caue95.org

1. AVERNES



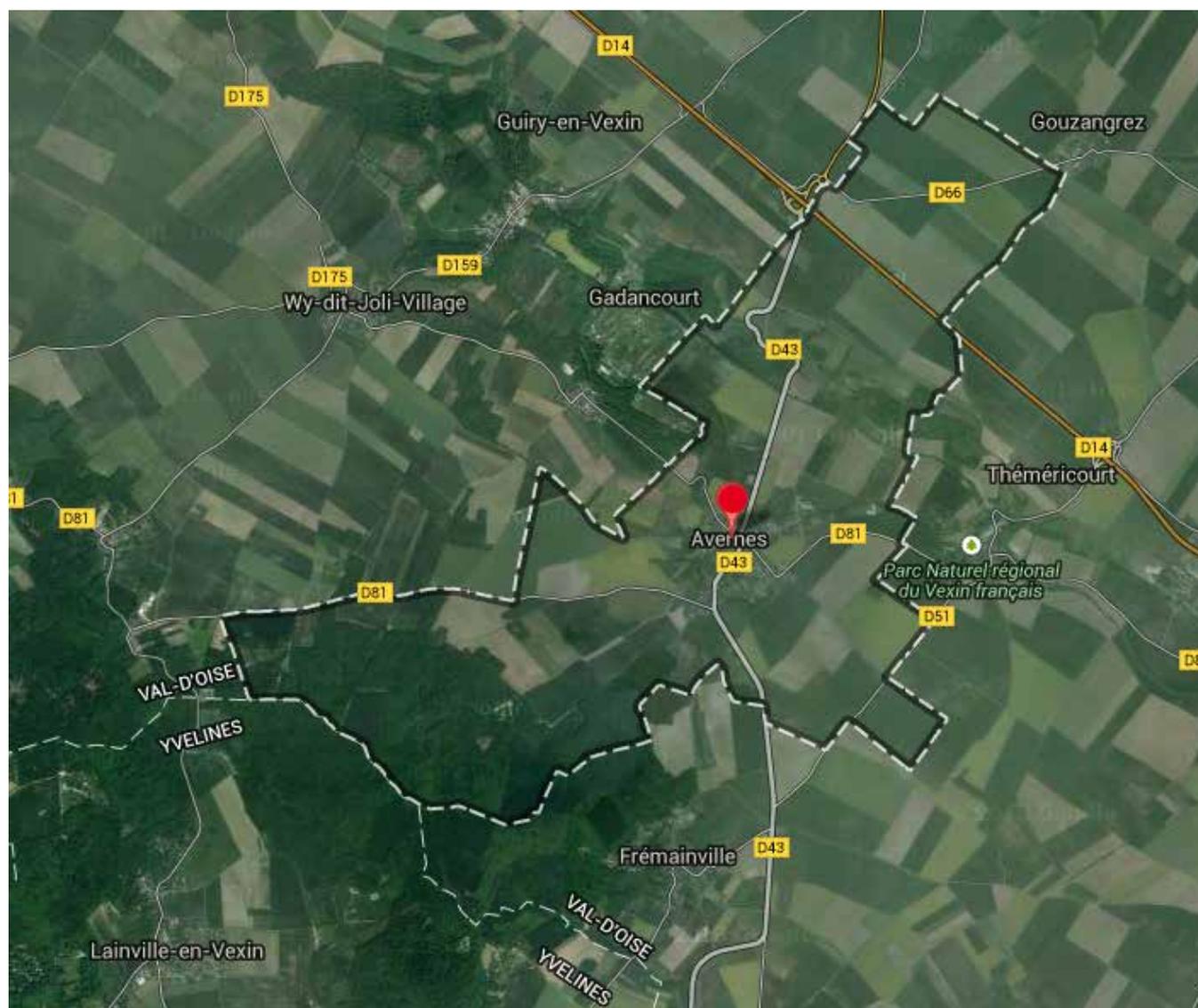
SITUATION GEOGRAPHIQUE

La commune d'Avernes (822 hab) est située dans le Val d'Oise dans la zone centrale du Parc naturel régional du Vexin français, à la limite du département des Yvelines.

Le village d'Avernes se situe au sein d'un large vallon creusé par les eaux de ruissellement des pentes Nord des Buttes d'Arthies.

La commune est située dans une zone d'intérêt paysager majeur. Elle est à vocation agricole.

La partie agricole de la commune est traversée par la D14 qui la relie à Rouen à l'Ouest et Cergy-Pontoise et Paris au sud-est.



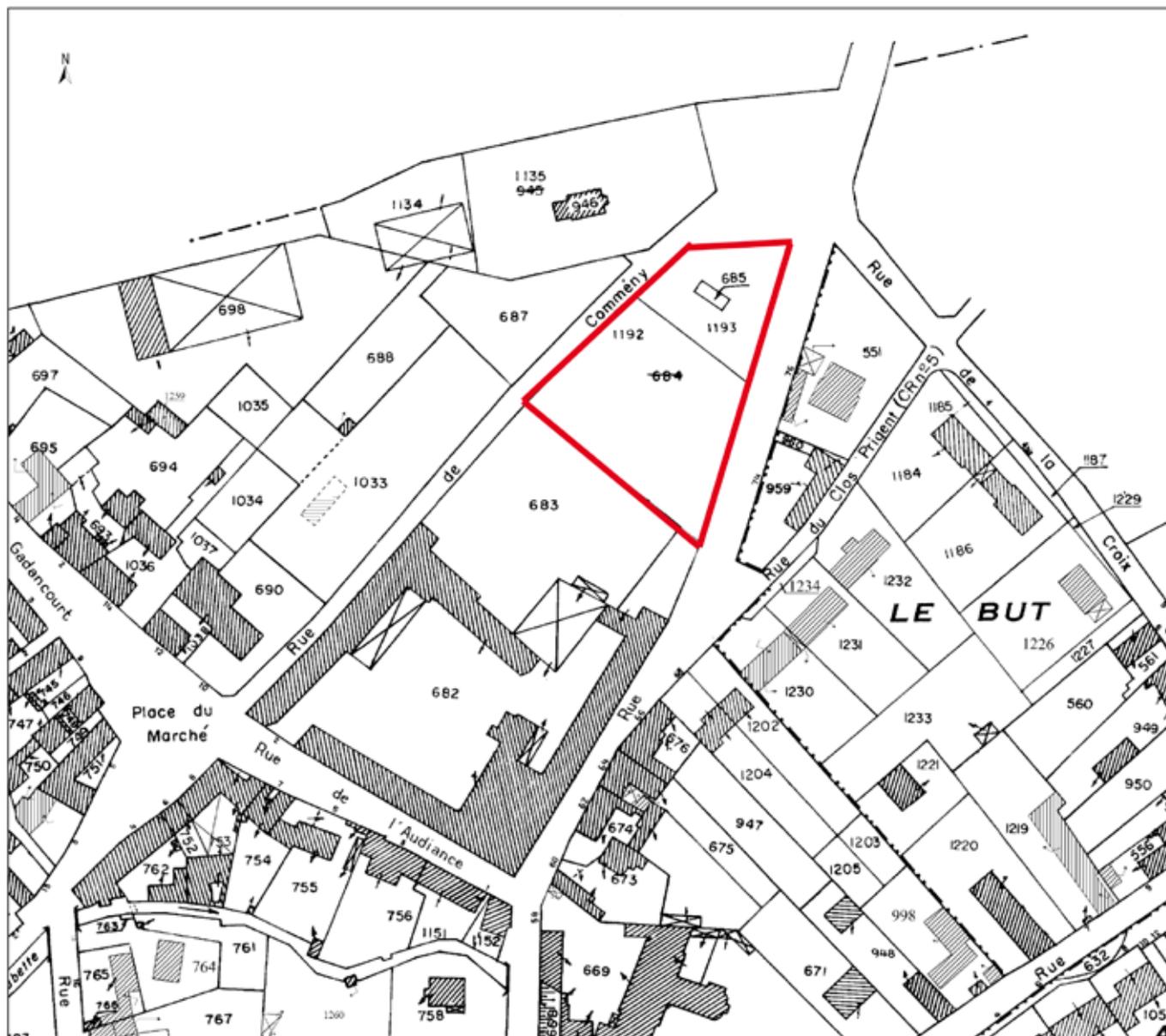
LA PARCELLE

Les parcelles proposées pour le concours appartiennent à un propriétaire privé.

Elles constituent une surface de 2870 m². Elles sont situées dans l'axe de l'entrée du Village en venant de Gadancourt par la D43. En face d'une ancienne gare de chemin de fer dont les voies ont disparu...

Le site s'adosse à une ferme encore en activité. L'exposition est favorable à tout type de construction.

L'enjeu du site consiste à imaginer une entrée de village qui fasse le lien avec le patrimoine rural du village.



PROGRAMME

Logement ou activité compatible avec la dominante résidentielle du secteur.



ADRESSE

Angle de la rue Commény et Grande Rue.

REPORTAGE PHOTOS



1. BRUEIL-EN-VEXIN



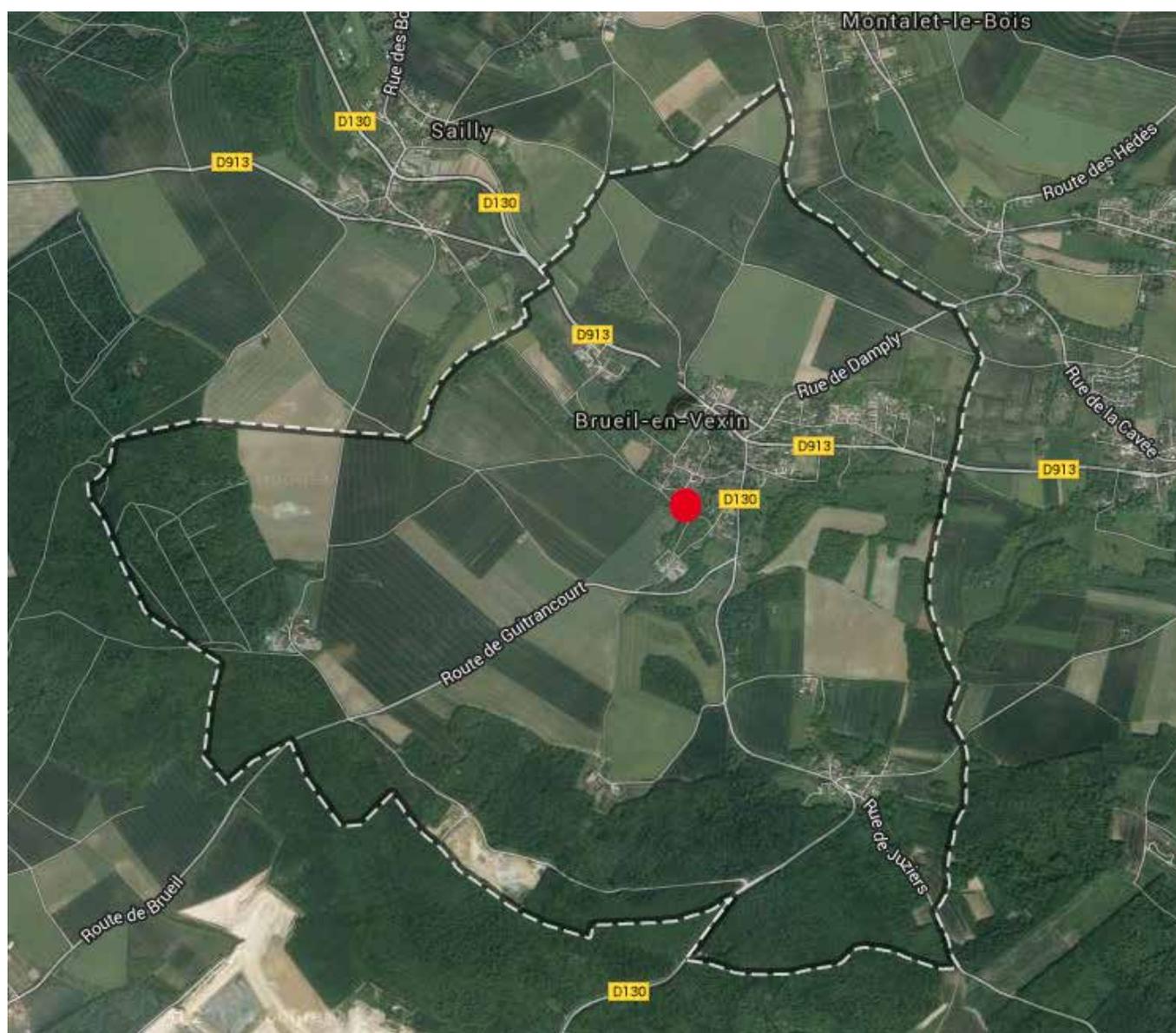
SITUATION GEOGRAPHIQUE

Le village de Brueil-en-Vexin (536 hab) est situé dans le sud-ouest du Parc, dans les Yvelines.

Il se trouve entre Paris (50 km) et Mantes-la-Jolie (10 km).

Le territoire communal est essentiellement rural et occupe le fond de la vallée du Montcient, affluent de la rive droite de la Seine. Le territoire est encadré de coteaux au nord et au sud, plus relevés vers le sud, jusqu'à 188 mètres au lieu-dit le Gros Chêne. Un quart de la surface de la commune est boisé.

L'habitat se concentre dans le bourg principal, dans le fond la vallée. Le Hameau de La Chartre, situé à 1,5 km au sud du village abrite une part réduite de l'habitat du village.

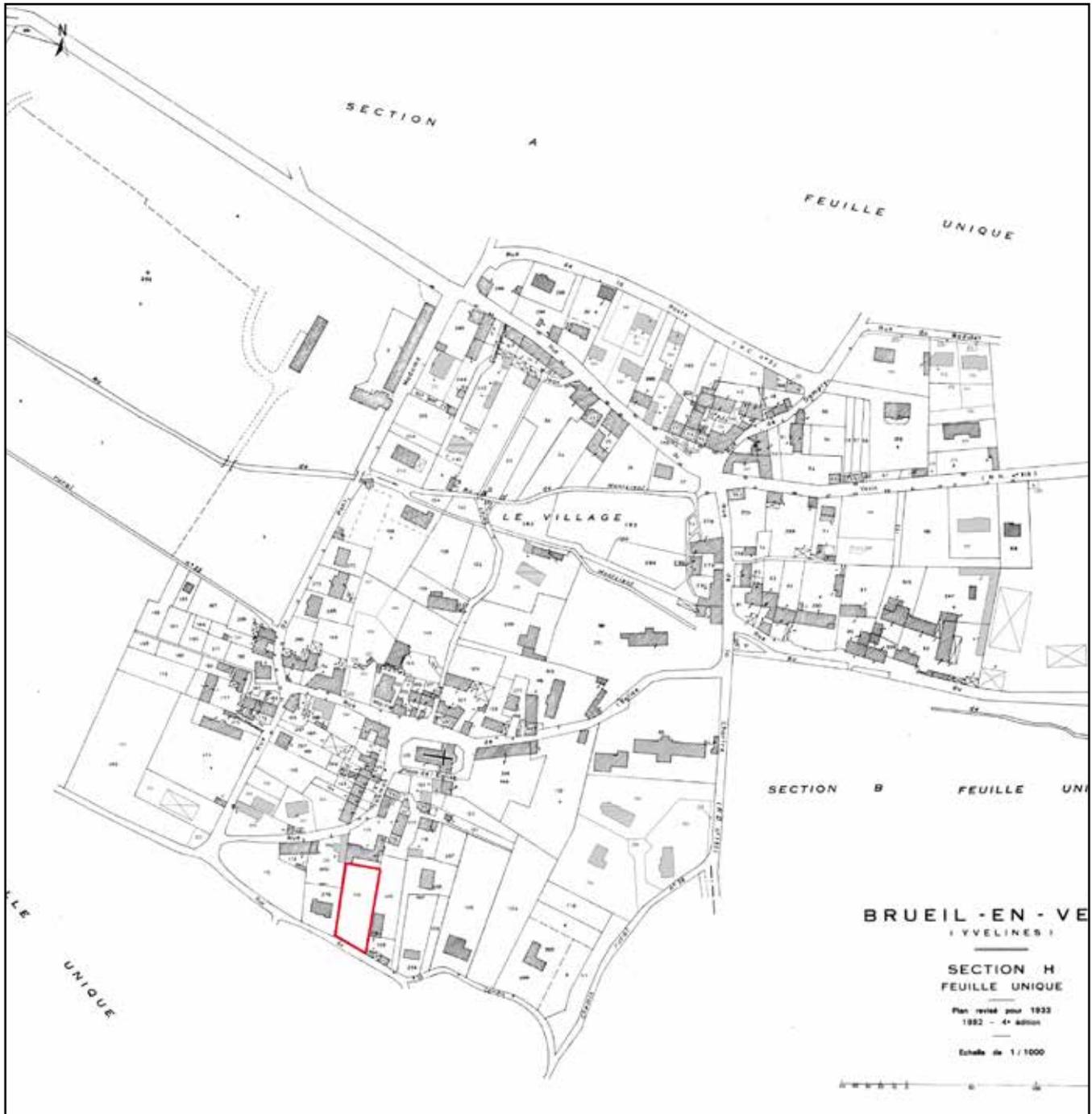


LA PARCELLE

La parcelle proposée pour le concours appartient à un particulier.

D'une surface de 1073 m², la parcelle est située sur le coteau sud du village, en limite du bois de la Malmaison. Depuis l'accès de la parcelle, rue de la Carrière, un panorama riche permet de distinguer l'ensemble du village.

L'enjeu du site consiste à imaginer une construction permettant autant que possible de conserver les vues vers le village tout en favorisant une exposition qui encourage les apports solaires.



PROGRAMME

Logement ou activité compatible avec la dominante résidentielle du secteur.



ADRESSE

Rue de la Carrière. Parcelle 110.

REPORTAGE PHOTOS



3. EVECQUEMONT



SITUATION GEOGRAPHIQUE

Évecquemont (811 hab) est une commune rurale du département des Yvelines, située à 15 km à l'est de Mantes-la-Jolie et à 40 km à l'ouest de Paris.

Elle se trouve dans le massif de l'Hautil. La ville la plus proche est Meulan, à 3,5 km à l'ouest d'Évecquemont.

Plus de la moitié du territoire communal est occupée par la forêt de l'Hautil, essentiellement dans sa partie nord et nord-est. Quelques étendues agricoles se trouvent dans l'ouest de la commune.

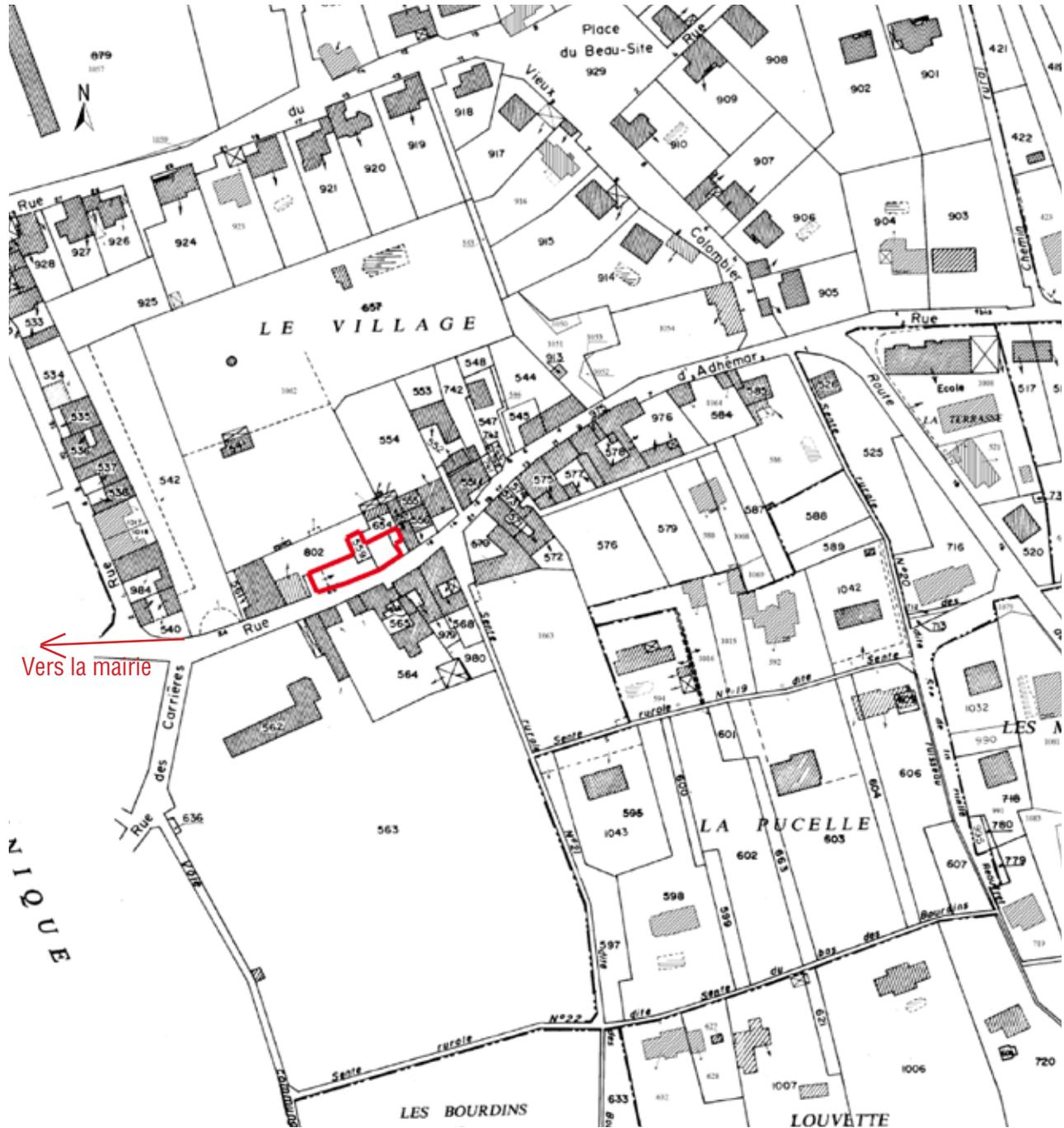
Évecquemont est un village groupé autour de l'église et le château au croisement de deux voies menant vers la Seine et vers le Vexin.



LA PARCELLE

Les parcelles proposées pour le concours sont situées dans le centre de la commune. Il s'agit de parcelles communales dont les surfaces réunies constituent un total de 340 m². Elles sont situées à moins de 200 m de la Mairie et de l'église. Situées en partie basse d'un petit coteau boisé, elles sont exposées sud.

L'enjeu pour le site est d'imaginer une continuité urbaine entre les parcelles latérales mitoyennes et l'environnement immédiat imprégné d'histoire et riche en patrimoine. Il s'agit aussi d'intégrer le stationnement nécessaire à la réalisation d'une petite opération de logements collectifs.



PROGRAMME

Logement ou activité compatible avec la dominante résidentielle du secteur.



MOYENS DE COMMUNICATION

Gare de Thun-le-Paradis à Meulan et gare de Vaux-sur-Seine. Route.

ADRESSE

20 rue d'Adhémar. Parcelles 559, 653, 655.

REPORTAGE PHOTOS



4. GARGENVILLE



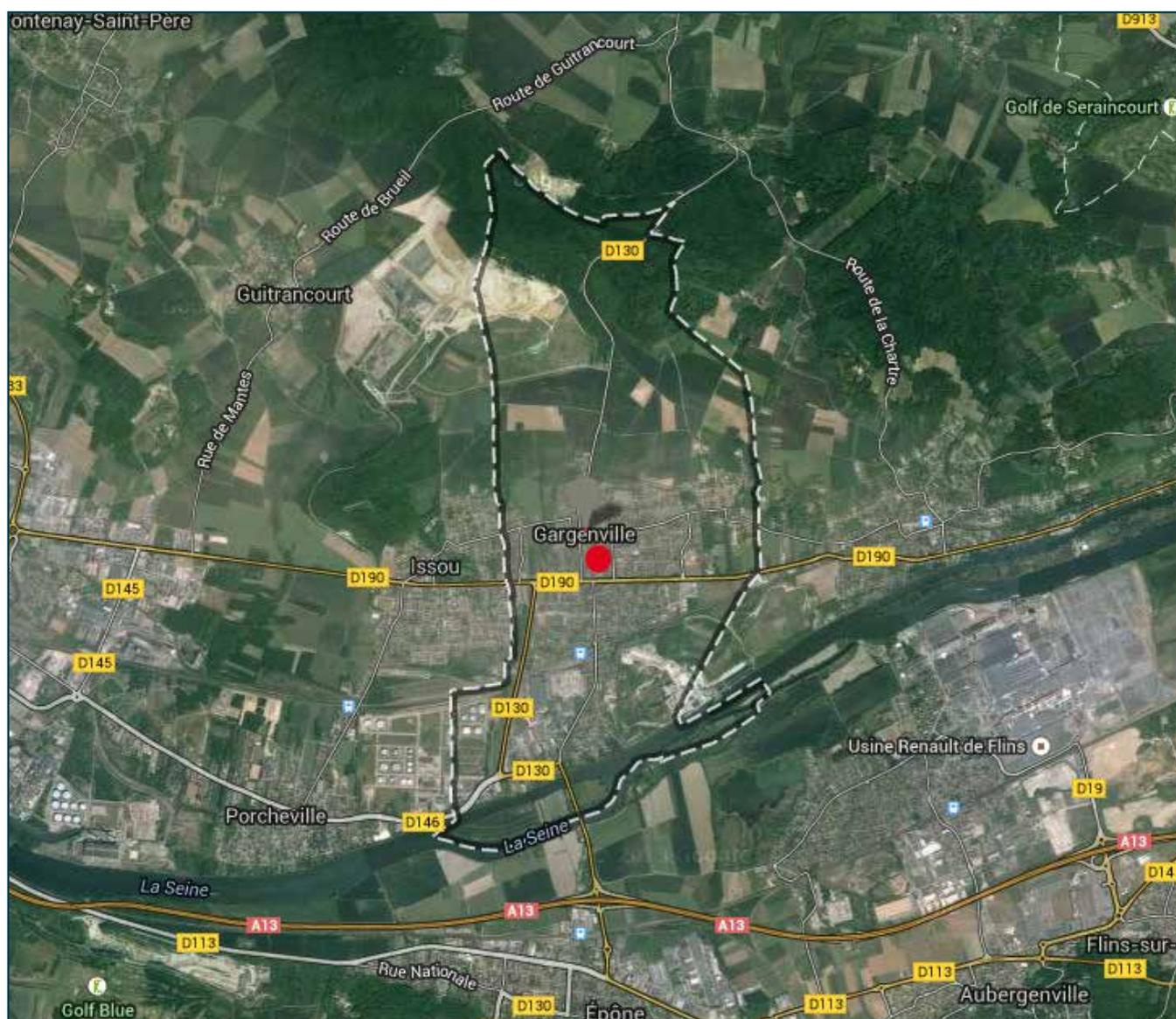
PROBLÉMATIQUE

La commune de Gargenville possède des terrains communaux d'une superficie de 16 300m² desservis par la rue Jean Lemaire au coeur du centre ville.

L'urbanisation de ce secteur doit être l'opportunité de créer un point d'accroche entre le centre village et ses quartiers avoisinants, mais également d'impulser une dynamique de renouvellement urbain sur ce secteur décousu, pourtant central à Gargenville.

Pour cela un projet d'aménagement d'ensemble doit être réalisé sur les terrains des jardins familiaux, situés de part et d'autre de la rue Jean Lemaire.

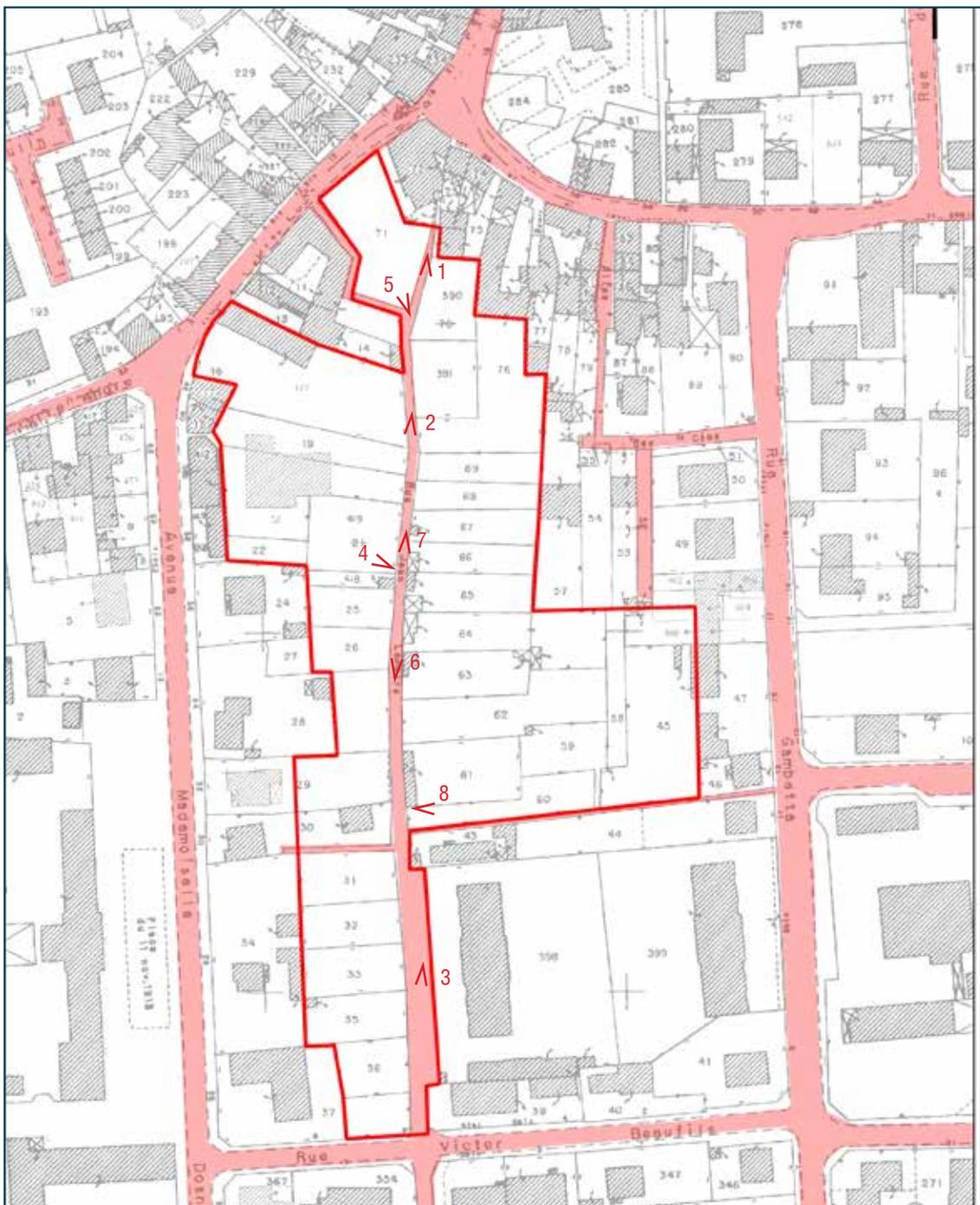
De plus, ce secteur, à vocation résidentielle dominante, doit permettre de répondre aux objectifs de construction et de diversification du logement. Ainsi, ce dernier doit accueillir un programme de logements majoritairement collectifs comportant 50% de logements locatifs sociaux permettant ainsi à la commune de rééquilibrer l'offre locative sociale sur son territoire.



LES PARCELLES

Au coeur du centre ville, le site comprend de nombreux fonds de parcelles non bâties, utilisées actuellement en jardins privés. Ces terrains, morcellés en plusieurs petites parcelles cultivées, offrent un potentiel foncier qualitatif, à la croisée entre le centre ancien et la zone d'équipements et de commerces du centre.

Il est envisagé d'y implanter des logements venant compléter l'offre d'habitat sur la commune, sous forme de petits collectifs dans de grands jardins, dont les rez-de-chaussée seraient occupés par des commerces, des services...



REPORTAGE PHOTOS



PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT

Tirant parti de sa situation et de manière à répondre aux objectifs fixés, le projet s'appuiera sur les grands principes suivants :

- Traitement de la trame viaire et des accès au site

L'urbanisation de ce site devra s'inscrire dans le respect du tissu urbain existant avec la création d'une desserte nord/sud afin de désenclaver les parcelles. Son tracé devra permettre des constructions de part et d'autre de la voie et une connexion au niveau de la rue de la Division Leclerc et de la Place de la République au nord et avec la rue Victor Beaufils au sud.

- Intégration architecturale

Les nouvelles constructions doivent marquer le caractère urbain du centre ville renouvelé tout en s'intégrant harmonieusement au tissu existant. Pour cela, de petits collectifs viendront s'insérer dans de grands jardins. Une attention particulière sera portée sur l'articulation entre l'espace public et le rez-de-chaussée des immeubles accueillant accès aux logements, commerces et services. Ainsi, un recul des constructions en cohérence avec le bâti existant sera observé le long de la rue Victor Beaufils.

Au regard du bâti environnant, le bâti respectera une hauteur maximum de R+2+combles ou attiques.

L'orientation des constructions sera étudiée dans l'objectif de réaliser des économies d'énergie ainsi qu'à l'emploi de nouvelles techniques d'éco-construction et de mise en oeuvre d'écomatériaux. L'emprise au sol des futures constructions devra être réduit au minimum.

- Intégration paysagère

Les espaces plantés qualitatifs servant d'espaces tampons devront être conservés dans la mesure du possible, notamment dans l'interface avec les nouvelles constructions et les maisons individuelles implantées le long de la rue Mademoiselle Dosne et Gambetta

PROGRAMME

Le programme prévoit la construction de 100 logements dont 50% de logements locatifs sociaux (soit 50 logements). En continuité des immeubles de la rue Victor Beaufils, cet habitat sera majoritairement collectif afin de marquer le caractère urbain du centre ville de Gargenville dont les rez-de-chaussée seront occupés par des commerces et des services.



ADRESSE

Rue Jean Lemaire.

5. LABBEVILLE



SITUATION GEOGRAPHIQUE

La commune de Labbeville se situe à 42 km de Paris, dans un secteur relativement préservé de l'urbanisation, au sein du Parc.

Le village se situe à proximité de l'axe Cergy-Pontoise-Beauvais, qui génère une circulation importante par Vallangoujard (D927) et qui se déporte partiellement sur Labbeville.

Labbeville fait partie de la Communauté de Communes de la Vallée du Sausseron. Les pôles urbains les plus proches sont : Pontoise et Cergy-Pontoise, puis Méru, Persan, Beaumont-sur-Oise et Chambly.

Labbeville présente un paysage homogène avec un partage clair entre plateau et vallée. La transition entre les deux se fait par le coteau qui est relativement raide en particulier au sud du village. Il délimite nettement l'espace de la vallée.

Une voie principale (Grande Rue de Vallangoujard - D64) traverse le village d'est en ouest, parallèlement au cours d'eau du Sausseron et dessert notamment le terrain proposé pour ce concours d'idées.



LA PARCELLE

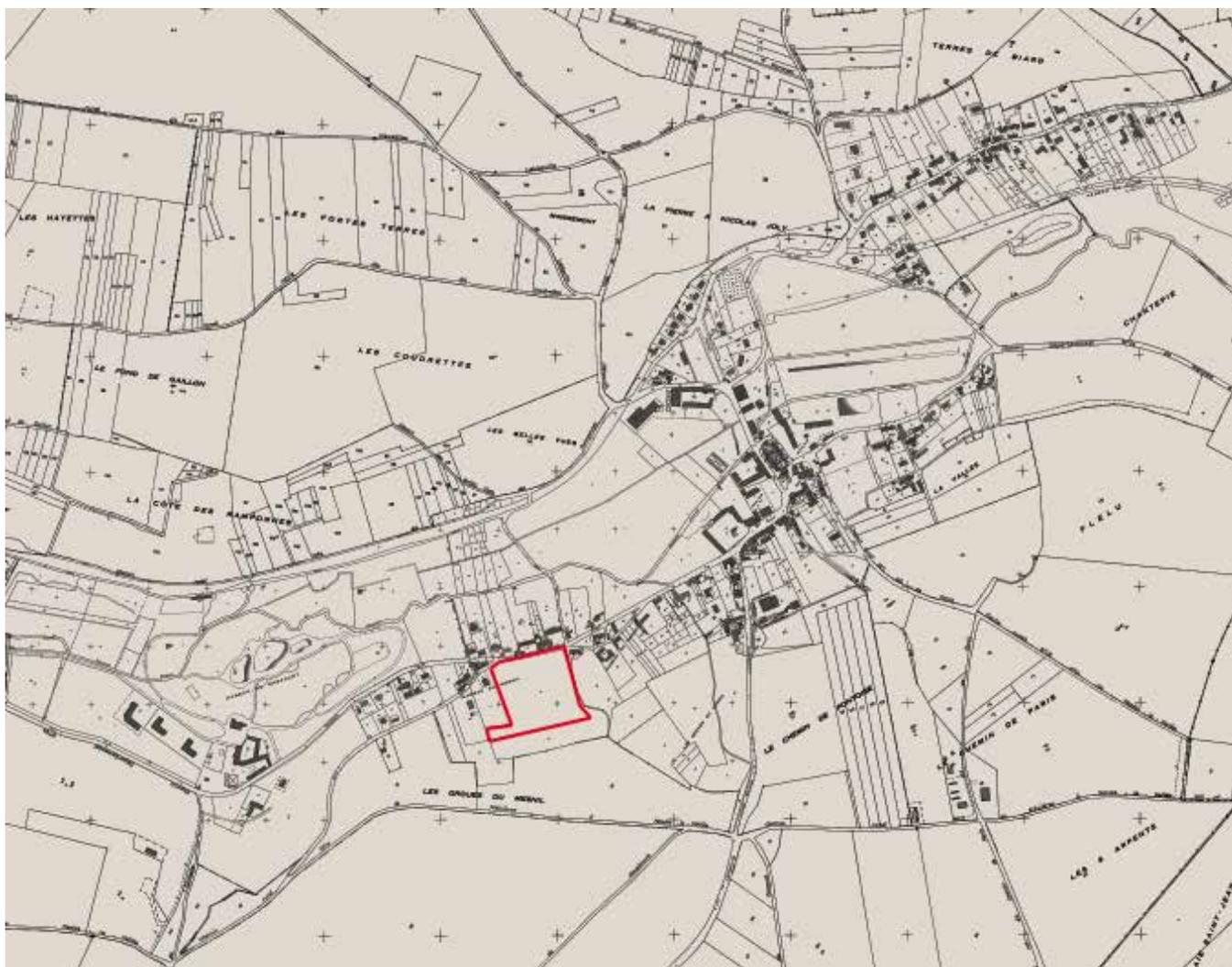
Le terrain proposé est situé sur le versant nord du plateau agricole qui domine la vallée du Sausseron. Il s'insère dans sa partie nord (côte 60 - 75 m) dans le tissu urbain existant et dans sa partie sud (côte 75 - 80 m) dans le coteau boisé, partie intégrante du corridor écologique constitué par la vallée du sausseron.

Le terrain observe une forte pente avec un dénivelé de 15 m entre la Grande Rue de Vallangoujard et le plateau agricole. La gestion des eaux pluviales est un élément important à prendre en compte afin de limiter les risques d'érosion du terrain et le ruissellement vers l'aval.

Le terrain est accessible par les voitures et les piétons au niveau du croisement de la Grande Rue de Vallangoujard et de la rue Haute du Mesnil.

Un second accès, pour piétons, se situe en limite Est du terrain. Un sentier longe le terrain et relie le plateau agricole à la vallée du Sausseron et à la promenade de la Ramponne.

Le site surplombe la RD64 de 2 mètres environ. Un alignement d'arbres borde le bas du terrain le long de la route et crée un écran plus ou moins opaque selon les saisons.



PROGRAMME

La commune de Labbeville souhaite la construction d'un quartier d'habitations sur ce terrain formant une dent creuse parmi les constructions qui longent la Grande Rue de Vallangoujard.

Le site est classé en zone AU au PLU et en zone N pour une partie du terrain.

Afin de diversifier les types d'habitat sur la commune, celle-ci souhaite la construction de 12 à 15 logements (8 individuels et 4 logements sociaux environ) dans une démarche environnementale.

En effet, le traitement de l'architecture (qualité architecturale, insertion dans le site, préservation des vues, exposition favorisant les solaires passifs, etc...), des matériaux (écologiques), des espaces collectifs du quartier (préservation des atouts du site, insertion dans son environnement, aménagement des stationnements, des espaces piétons, aire de jeux, etc...) devront être considérés dans cette démarche.



ADRESSE

Grande rue (niveau du numéro 30).

REPORTAGE PHOTOS



6. THEMERICOURT



SITUATION GEOGRAPHIQUE

La commune de Théméricourt (273 hab) est située dans le Val d'Oise dans la zone centrale du Parc. Le village de Théméricourt se situe au creux d'un large vallon creusé par les eaux de l'Aubette de Meulan. La commune est située dans une zone d'intérêt paysager majeur. Le village est regroupé autour de l'Eglise et du Château qui accueille la Maison du Parc naturel régional du Vexin français.

Le village a une vocation agricole. La partie agricole de la commune est traversée par la D14 qui la relie à Rouen à l'ouest et Cergy-Pontoise et Paris au sud-est (45 km).



LA PARCELLE

La parcelle proposée pour le concours appartient à un propriétaire privé.

Elle constitue une surface de 7528 m². Elle est située à l'entrée du village au creux du vallon en venant de la D14. Le site s'adosse à une ferme encore en activité. Le terrain est traversé par l'Aubette de Meulan, ce qui accentue son caractère paysager de qualité.

La ruralité de cette entrée de village est très forte. L'enjeu du site consiste à imaginer une entrée de village qui fasse le lien avec le patrimoine tout en préservant la qualité rurale du paysage de cette entrée de village.



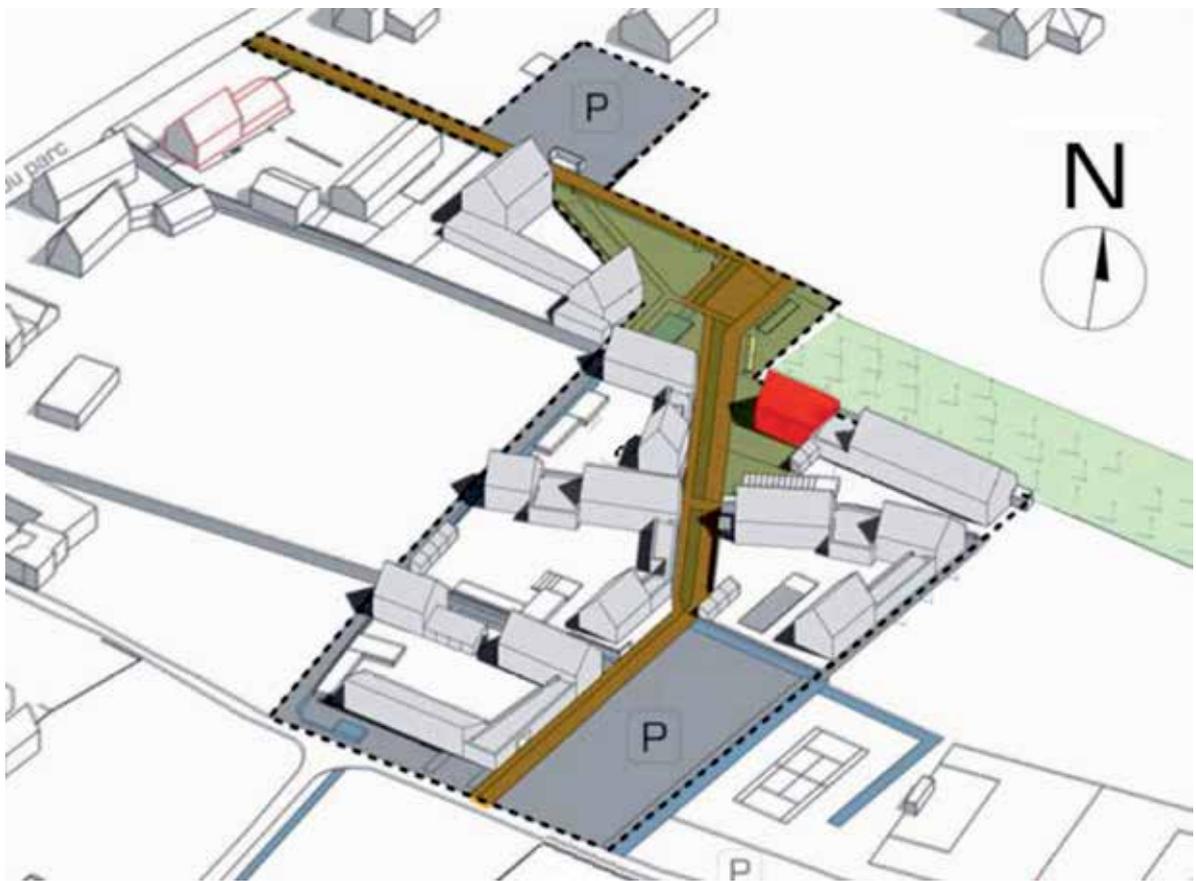
PROGRAMME

Logement ou activité compatible avec la dominante résidentielle du secteur.

REPORTAGE PHOTOS



7. SAINT-CYR- EN-ARTHIES



SITUATION ET CONTEXTE

La commune de Saint-Cyr-en-Arthies et le Parc naturel régional du Vexin français ont lancé une étude de définition participative avec une démarche d'animation pour le projet d'un écohameau sur le Champ Foulon, ceci dans un souci d'exemplarité voire d'expérimentation au regard des principes du développement durable.

L'étude de l'Eco-Hameau s'est déroulée de 2011 à 2014. Le projet peut à présent entrer dans une phase opérationnelle. Aujourd'hui Saint-Cyr-en-Arthies est une petite commune d'environ 250 habitants située dans le département du Val-d'Oise (95) en zone périurbaine entre Mantes-la-Jolie et Magny-en-Vexin.

Il s'agit d'un village-rue qui a grandi face au domaine boisé du château de la Bûcherie. La population saint-cyrienne ne compte plus qu'un agriculteur, les autres habitants travaillent dans les communes voisines, ainsi que Mantes-la-Jolie ou Paris.

L'étude a eu pour ambition d'envisager un développement territorial en cohérence avec le village existant et son tissu social tout en posant les jalons d'un agrandissement futur à la pointe du développement durable.



LA PARCELLE

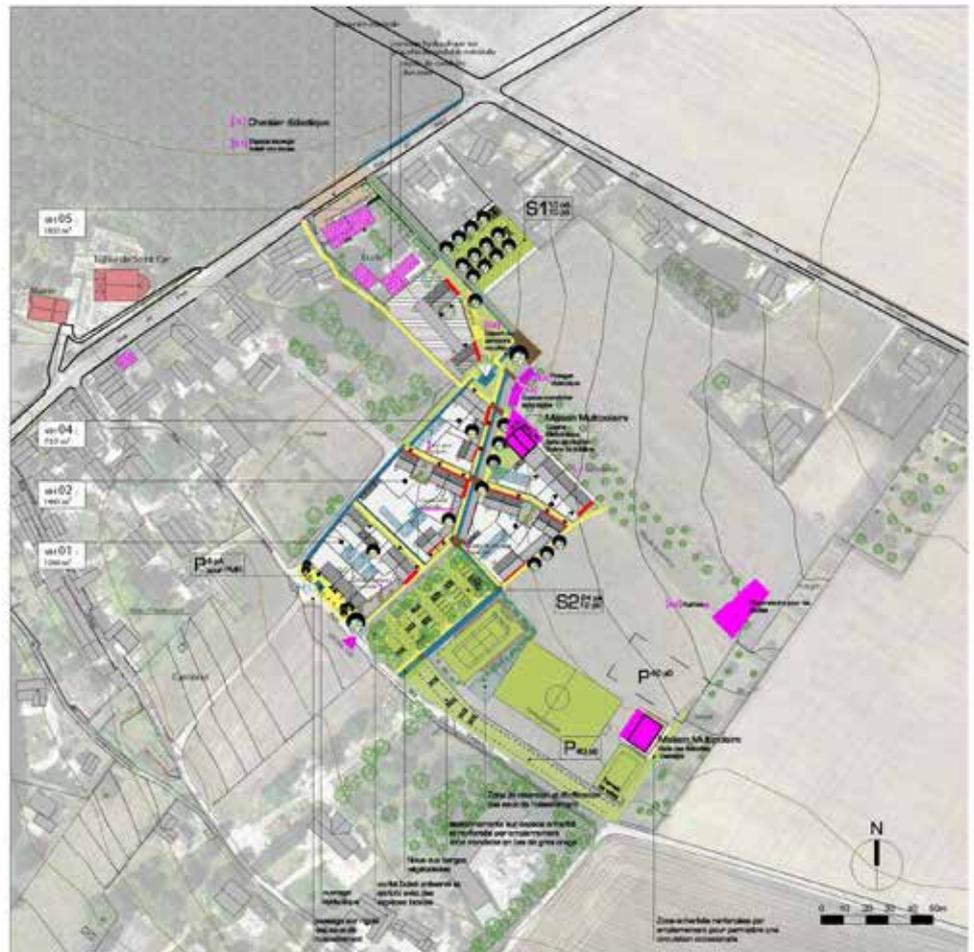
Le terrain libre est constitué de 5 parcelles d'une superficie aménageable hors équipements publics d'environ 1,5 ha. Il se situe en bordure sud-est du village.

Le site du Champ Foulon prévu pour le projet de l'éco-hameau se situe sur un territoire en pente exposé sud-est offrant ainsi une situation avantageuse pour l'ensoleillement et les vues. En même temps cette topographie du village génère régulièrement une accumulation des eaux de ruissellement et des boues en bas du village, qui s'évacuent dans le ru de Saint-Cyr, lequel rejoint la Seine à l'ouest. Concernant la gestion des eaux usées, la commune n'étant pas liée aux réseaux, un assainissement alternatif est indispensable pour le futur projet.

Le secteur est protégé par un front bâti environnant qui permet son intégration dans le site et une protection par rapport aux vents du nord. En partie sud, il offre un panorama remarquable sur la vallée.

PLAN DE COMPOSITION

mise à jour 03 juillet 2011



ENJEUX

Une commune durable face aux seuils de viabilité :

Comment transposer à l'échelle d'une petite commune rurale périurbaine de 250 habitants les principes et démarches qui font le succès des éco quartiers qui se multiplient dans les villes européennes ? Aujourd'hui il n'y a ni commerce ni service à Saint-Cyr-en-Arthies, la commune est mal connectée aux réseaux de transport public, en conséquence la dépendance à la voiture est aujourd'hui quasi complète.

Contrairement aux éco-quartiers en milieu urbain, un éco-hameau en milieu rural se heurte au petit nombre de personnes pour mettre en place et pérenniser un mélange de fonctions entre habitations, petits commerces et services, qui ensemble feront vivre un cœur de village, ancreront une communauté de lieu et permettront de transformer la commune en commune durable (voir schéma « services »). L'enjeu du seuil de viabilité en raison de la petite taille de la commune s'impose à tout moment pour maintenir, voire pour améliorer la qualité de vie actuelle.

PROGRAMME

Le concept d'aménagement validé par la Commune consiste en la création de 5 mini-hameaux dont l'ensemble constitue l'éco-hameau. Chaque mini-hameau est consacré à la construction de maisons individuelles accolées.

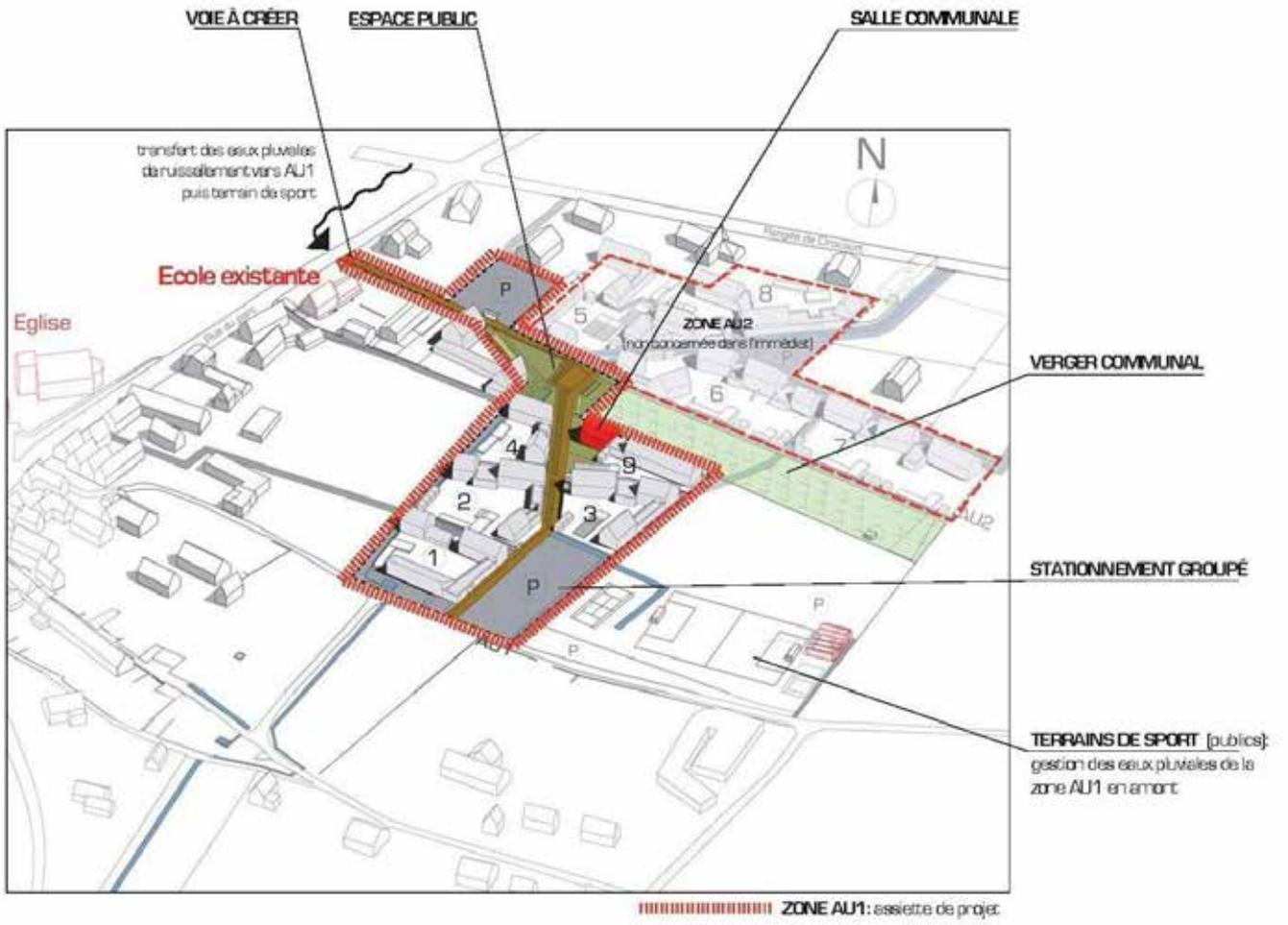
Ce découpage en 5 mini hameaux permet de répondre à des besoins différents :

- Vente de lots à bâtir (mini-hameau unique ou divisé en terrains individuels)
- Accession à la propriété (PSLA en particulier)
- Locatif social

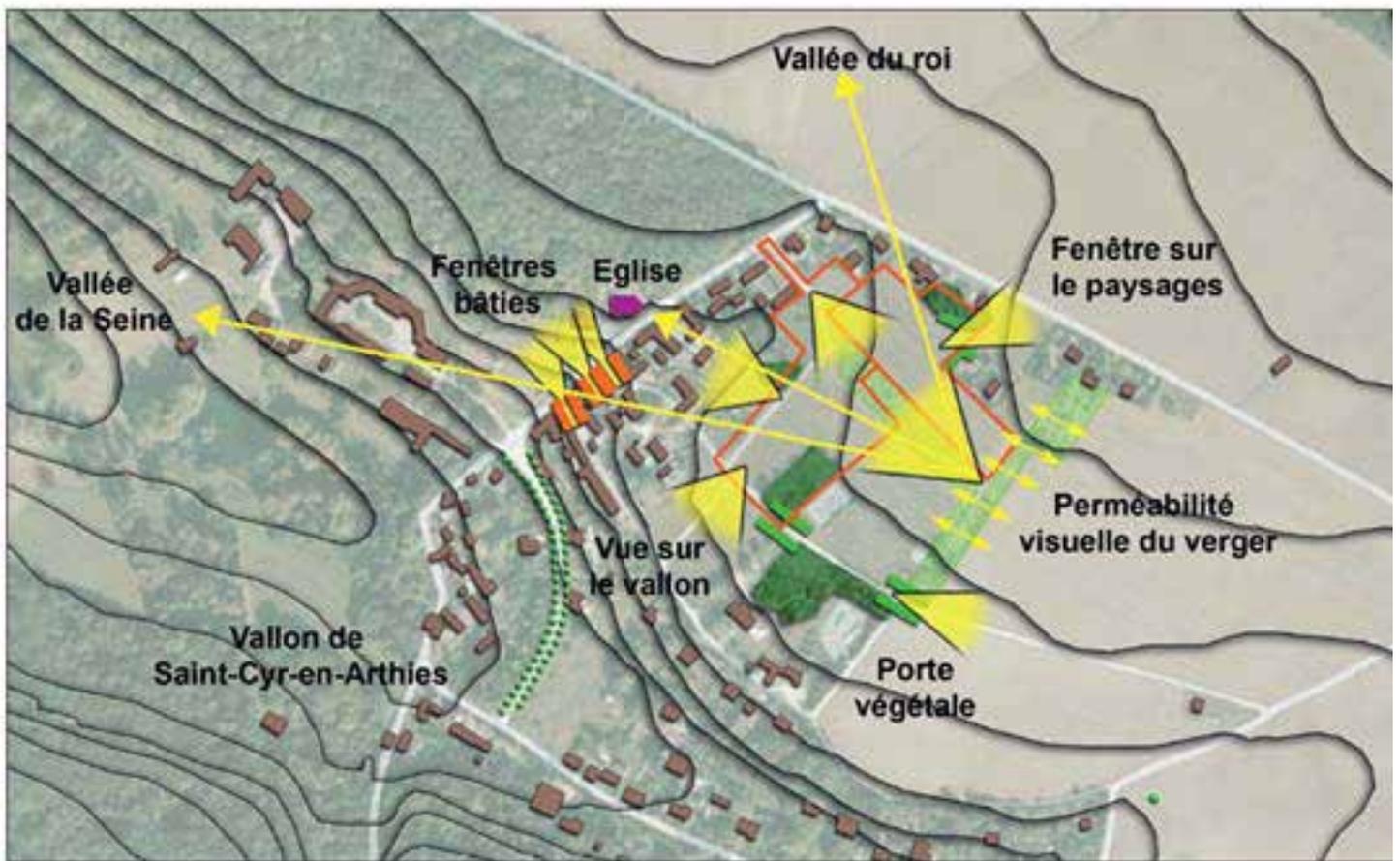
L'ensemble de ces 5 mini-hameaux devra trouver un équilibre entre une unité architecturale et expression d'une diversité de formes et d'usages, conformément aux études préalables. Les constructions devront répondre à un cahier des charges précis en termes d'efficacité énergétique et de bilan environnemental. Le projet devra s'inscrire dans un processus de développement durable de type «éco-quartier», adapté à l'échelle rurale, le tout devant se développer dans une démarche participative associant riverains et futurs habitants.

La Commune formule donc des exigences particulières en matière de :

- Prescriptions qualitatives pour les bâtiments (morphologie, aspects, matériaux, etc..) et les espaces extérieurs
- Performances énergétiques et déchets
- Voirie et gestion des eaux pluviales
- Assainissement des eaux usées, la commune ne disposant pas d'assainissement collectif.



PLAN DES VUES À VALORISER



REPORTAGE PHOTOS



8. VAUX-SUR-SEINE

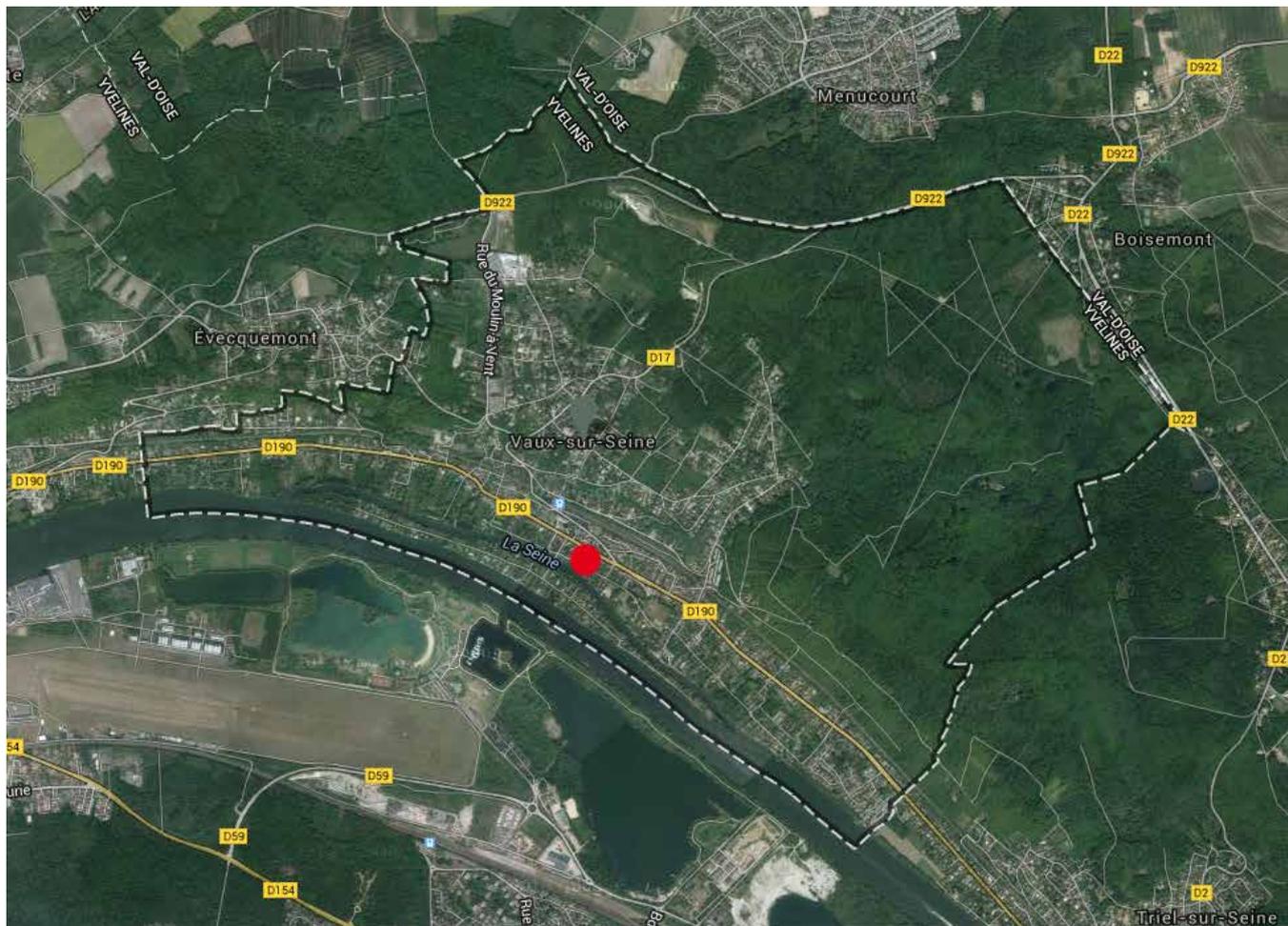


SITUATION GEOGRAPHIQUE

La commune de Vaux-sur-Seine (4 868 hab) est située entre le massif boisé de l'Hautil et la Vallée de la Seine.

Le village s'étend sur plus de quatre kilomètres le long du fleuve. Cette situation exceptionnelle, complétée par la présence de son île verdoyante, a été si appréciée qu'il fut un temps où il mérita l'appellation de «Venise de l'Île de France».

La Commune de Vaux-sur-Seine est située à 45 km de Paris et 6 des Mureaux.



LA PARCELLE

La commune de Vaux sur Seine est propriétaire d'un terrain en centre-ville, dans le périmètre des bâtiments de France, et sur lequel est prévue la construction d'un bâtiment à usage d'habitation, en alignement sur rue.

Cette parcelle se situe entre la route principale D190, qui traverse la commune d'Ouest en Est, et la Seine qui borde, au sud, le village.

Situé à proximité du pont d'accès de l'Île de Vaux sur Seine ce site est au carrefour de nombreux enjeux urbains et paysagers : cœur de ville à proximité du fleuve et de ses coteaux, la perception du paysage y est remarquable.

Il s'agit d'une parcelle qui permet la réalisation d'une petite opération de logements collectifs à proximité des services urbains.

PROGRAMME

Logement ou activité compatible avec la dominante résidentielle du secteur. Conservation d'un parking public.



MOYENS DE TRANSPORT

Gare Vaux-sur-Seine. Route. Fluvial

ADRESSE

119 rue du Général de Gaulle

REPORTAGE PHOTOS



9. VETHEUIL



SITUATION GEOGRAPHIQUE

Vétheuil est une commune du département du Val-d'Oise en région Île-de-France, dans un méandre de la Seine. Le village se situe dans le Vexin français, ses maisons s'étalent le long du flanc du coteau qui domine la Seine, à environ 60 km au nord-ouest de Paris. La commune est limitrophe du département des Yvelines. Le village est renommé pour avoir accueilli de nombreux séjours de Claude Monet, peintre impressionniste qui y peignit environ 150 de ses œuvres. La commune est voisine de la Roche-Guyon.

Le territoire communal est classé en zone naturelle d'intérêt paysager, en ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique), en ZICO (zone d'intérêt communautaire pour les oiseaux) et également en site Natura 2000. La richesse du site réside dans la diversité de ses paysages : la vallée de la Seine, les falaises crayeuses, les coteaux boisés et le massif forestier du Chesnay.



LA PARCELLE

La parcelle proposée pour le concours appartient à un particulier qui la met à disposition pour le concours. Elle se situe 2 Route de St-Martin à proximité du centre-ville, dans le périmètre des bâtiments de France, et domine la vallée de la Seine tout en étant inscrite dans un écrin de verdure (petit bois).

Cette parcelle se situe à la sortie du village, au-dessus de la route principale D147 qui longe la Seine au sud de Vétheuil, la perception du paysage y est remarquable. Il s'agit d'une parcelle qui s'ouvre vers la vallée de la Seine (Moisson Lavacourt et La Roche-Guyon). Elle permet la réalisation d'une maison ou d'une petite opération de logements collectifs groupés dont les services urbains sont situés à proximité.

PROGRAMME

Logement ou activité compatible avec la dominante résidentielle du secteur.



MOYENS DE COMMUNICATION

Route. En été une navette fluviale permet de rejoindre Moisson Lavacourt sur l'autre rive de la Seine.

ADRESSE

Route Saint-Martin. Rue du Bourg, 2 chemin des Noues.

REPORTAGE PHOTOS



10. VIGNY



SITUATION GEOGRAPHIQUE

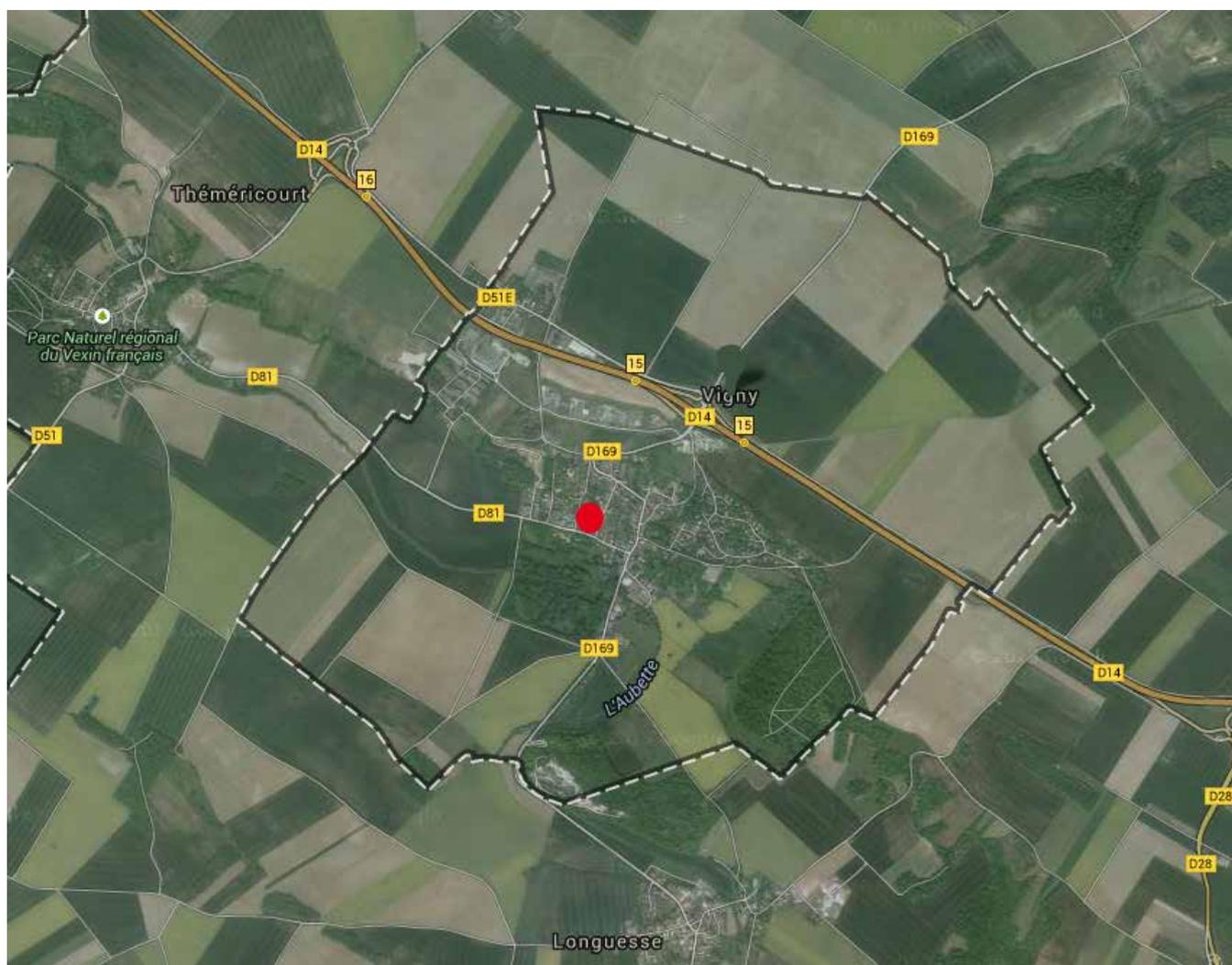
Le bourg de Vigny est situé dans le Vexin français, en contrebas du plateau à proximité de la route Paris-Rouen.

L'urbanisation monte le long de la RD169 et profite d'une orientation très favorable au Sud-Ouest.

Le bâti dense est la forme historique de Vigny, pratiquement inchangée jusqu'à aujourd'hui. Les maisons rurales prédominent sur les maisons bourgeoises, relativement peu nombreuses.

Ces maisons rurales étaient pour la plupart, construites en pierre calcaire et gypse tirées des carrières environnantes et implantées en front de rue. La végétation est située en arrière, peu visible de l'espace public. De grandes fermes encore en activité avec des cours carrées et des maisons non mitoyennes implantées perpendiculairement à la voirie et reliées par des murs de pierre complètent le tissu bâti.

Dès les années 50 un nouveau type de bâti, essentiellement d'habitations, se développe hors du centre de Vigny. Cette urbanisation s'effectue le plus souvent selon la trame parcellaire ancienne, orthogonale par rapport au relief, avec de grandes unités foncières. Le secteur des Clos en est un exemple marquant.



Une opération d'une centaine de logements est réalisée dans les années 70, dans le parc de l'ancienne propriété de La Gaudière. Sa densité est régulière avec des surfaces moyennes de 800 à 1400m² et des maisons implantées au milieu des terrains s'affranchissant de toute référence au bâti dense.

Lors de la création de ce lotissement paysager, des alignements et de nombreux arbres ont été préservés, les « allées de la Gaudière » ont été conservées sous forme de sentes piétonnes. Le projet fut réalisé par l'association d'un architecte et d'un paysagiste, fait assez novateur pour l'époque. La végétation protégée de ce lotissement constitue ainsi un élément essentiel de cet urbanisme noyant l'habitat dans un halo de verdure.

Des opérations plus denses telles que le Clos Forget puis très récemment Les Ormeteaux complètent le développement urbain très maîtrisé du village, qui comprend aujourd'hui 427 logements dont 90,6% de résidence principales pour une population de 1072 habitants.

LA PARCELLE

La maison du 26 rue Beaudouin est insérée dans la continuité des maisons alignées le long d'une des rues les plus anciennes du village qui relie Vigny à Théméricourt.

Cette rue s'est construite au bord de la propriété du Château de Vigny et les maisons alignées le long de cette rue font face au mur du parc. Le Château de Vigny est l'épicentre du village dont l'organisation et la structuration urbaine de l'ensemble sont liées à la propriété foncière.

Les anciennes fermes du château, à l'entrée Sud, constituent également un patrimoine architectural structurant. De même, l'emplacement de l'ancien parc du château à l'est, est à l'origine d'un vaste espace ouvert, non construit, d'une qualité paysagère indéniable. Des vestiges du mur du parc témoignent encore de cette architecture naturelle, à l'appui de son patrimoine et de sa position à proximité de la ville nouvelle.

PROGRAMME

La commune est frappée par la crise économique avec les fermetures industrielles et l'arrêt de l'activité de formation aux métiers de la restauration, le château de Vigny est en recherche d'avenir. La restructuration administrative des territoires affecte également l'organisation qui est en train d'évoluer.

Par ailleurs l'activité des PME est en croissance, la demande en implantation sur Vigny est supérieure à l'offre.

La commune a de nombreux projets, et dans le cadre de la dynamisation et la requalification de son centre, est favorable à une rénovation de cette petite construction ancienne utilisée actuellement en garage pour les véhicules communaux. Celle-ci pourrait être vendue ou louée pour éventuellement une activité.

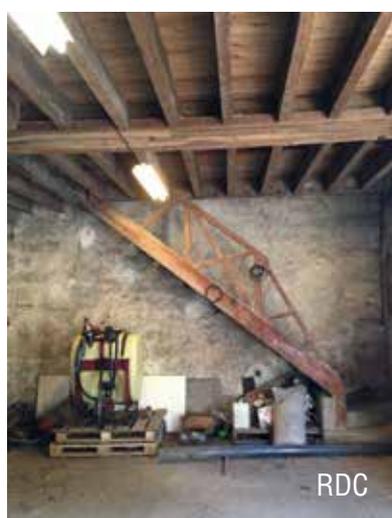
Programme: Logement ou activité compatible avec la dominante résidentielle du secteur.



ADRESSE

26 rue Beaudoin.

REPORTAGE PHOTOS



 **île de France**

**val
d'oise** 
le département



Yvelines
Conseil général

Parc naturel régional du Vexin français
Maison du Parc - 95450 Théméricourt
Tél. 01 34 48 66 10 - Fax : 01 34 48 66 11
E-mail : contact@pnr-vexin-francais.fr
Site internet : www.pnr-vexin-francais.fr